



CRITERES DE SELECTION BELGIAN ATHLETICS



WORLD ATHLETICS
U20 CHAMPIONSHIPS
OREGON 26

CHAMPIONNATS DU MONDE U20 EUGENE (USA) – 5 AU 9 AOÛT 2026¹

SYSTEME ET PERIODE DE QUALIFICATION :

Les athlètes peuvent se qualifier en réalisant les **minima Belgian Athletics** ci-dessous, dans la période du 01/10/2025 au 19/07/2026, lors d'une « compétition comptant pour le classement mondial » (World Rankings Competition).

Hommes	Discipline	Dames
10.24	100m	11.33
20.69	200m	23.21
46.06	400m	52.80
1:47.00	800m	2:03.00
3:41.03	1500m	4:14.42
7:59.11	3000m	9:06.36
13:47.25	5000m	15:54.92
8:47.40	3000m Steeple	10:13.80
13.39	110mH/100mH	13.29
50.72	400mH	57.81
20:50.00	5000m marche	24:00.00
2.15	Hauteur	1.85
5.30	Perche	4.20
7.77	Longueur	6.38
15.86	Triple	13.28
19.30	Poids	15.53
59.82	Disque	52.80
70.82	Marteau	61.24
72.74	Javelot	52.15
7410	Décathlon / Heptathlon	5449
40.20	4x100m	45.22

¹ Critères et conditions tels que décidés par le Conseil d'administration de Belgian Athletics lors de sa réunion du 22 décembre 2025.

Voir page 2	4x100m mixte	Voir page 2
3:10.86	4x400m	3:42.27
3:26.49	4x400m mixte	3:26.49

REMARQUES GENERALES

- Catégories d'âge : seuls les athlètes âgés de 18 ou 19 ans au 31 décembre 2026 (nés en 2008 ou 2007) peuvent participer.
- Un maximum de 2 athlètes par discipline sera sélectionné. Si plus de 2 athlètes remplissent les critères de sélection, les 2 athlètes ayant réalisé la meilleure performance, dans la période de qualification, seront sélectionnés.

En cas d'égalité de résultats entre plusieurs athlètes au sein d'une même discipline :

- Lesdits athlètes seront départagés en tenant compte de leur deuxième meilleur résultat réalisé au cours d'une compétition organisée conformément aux règles de World Athletics durant la période de qualification. L'athlète ayant réalisé le meilleur deuxième résultat étant préféré. Si une égalité persiste, il sera alors tenu compte de leur troisième meilleur résultat, etc.
- **Diplôme I Run Clean** : Les athlètes qui souhaitent participer au championnat doivent d'abord suivre la formation en ligne de I Run Clean. Le diplôme doit être obtenu par tous les athlètes, en complément des critères de sélection requis pour l'événement auquel ils sont inscrits. Le certificat doit être envoyé avant la fin de la période de qualification à info@belgian-athletics.be.
- Les relais 4 x 100m dames et hommes :
 - Une équipe est composée de cinq athlètes, six s'il y a minimum deux athlètes qualifiés en individuel.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base de la proposition de l'entraîneur national, validée par le Head Coach.
- Le relais 4x100m mixte :
 - Sélection du relais 4x100m mixte uniquement en cas de sélection des relais 4 x 100m dames et hommes.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base de la proposition de l'entraîneur national, validée par le Head Coach.
- Les relais 4x400m dames et hommes :
 - Une équipe peut être sélectionnée sur base de l'addition des quatre temps individuels, réalisés pendant la période de qualification (01/10/2025 au 19/07/2026). Dans ce cas, le critère de sélection sera pour les hommes de 3:12.86 et pour les femmes de 3:44.27.
 - Une équipe est composée de cinq athlètes, six s'il y a minimum deux athlètes qualifiés en individuel.
 - La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base de la proposition de l'entraîneur national, validée par le Head Coach.
- Le relais 4x400m mixte :

- Une équipe peut être sélectionnée sur base de l'addition des quatre temps individuels (2 dames et 2 hommes), réalisés pendant la période de qualification (01/10/2025 au 19/07/2026). Dans ce cas, le critère de sélection sera de 3:28.49.
- La sélection individuelle de l'équipe sera effectuée sur base de la proposition de l'entraîneur national, validée par le Head Coach.

Conditions de validité des performances :

- Toutes les performances doivent être réalisées lors d'une compétition officielle organisée ou autorisée par World Athletics, une de ses associations continentales ou une de ses fédérations membres, en conformité avec les règles de World Athletics et pour lesquelles une demande a été soumise à l'avance par le biais de la plateforme du calendrier général.
- Les performances réalisées dans des épreuves mixtes sur piste ne seront pas acceptées. Exceptionnellement, conformément à la règle 9 des Règles techniques, les performances réalisées dans l'épreuve du 5000m peuvent être acceptées s'il n'y avait pas suffisamment d'athlètes d'un ou des deux sexes en compétition pour justifier le déroulement de courses séparées. Il ne faut pas non plus qu'un athlète donne l'allure ou assiste un ou des athlètes du sexe opposé. Dans ce cas, une demande spécifique doit être soumise à World Athletics avant la fin de la période de qualification. Pour les épreuves de marche, toutes les performances seront acceptées.
- Les performances par vent favorable (supérieur à 2 m/s) ne seront pas acceptées.
- Les performances enregistrées au chronomètre manuel pour les épreuves jusqu'à 800m inclus ne seront pas acceptées.
- Pour les épreuves de course de 200m et plus, les performances réalisées sur des pistes surdimensionnées seront acceptées.
- Pour les épreuves de marche, les performances réalisées sur route seront acceptées (y compris le 10km).

CRITÈRES GÉNÉRAUX COMMUNS À TOUTES SÉLECTIONS

Il est précisé que seuls les athlètes habilités à représenter Belgian Athletics dans des compétitions internationales selon les critères établis par les règles des compétitions de World Athletics peuvent prétendre à une sélection en équipe nationale.

L'athlète se doit d'être licencié à Belgian Athletics lors de la réalisation du critère de sélection. À défaut, la performance réalisée ne sera pas prise en compte.

Un athlète qui répond aux critères de sélection est proposé à la sélection s'il a signé le code de conduite de Belgian Athletics, si un code de conduite est applicable à ce moment-là.

Un athlète ayant réalisé les critères de sélection pourra ne pas être proposé à la sélection en fonction de différents critères qui seront examinés, notamment l'existence d'une blessure connue à la date de la sélection, d'une altération de l'état de santé ou de l'état de forme physique, ou des raisons disciplinaires ou éthiques.



Dans des cas particuliers, y compris des cas non couverts par les critères de sélection, Belgian Athletics se réserve le droit de sélectionner des athlètes qui n'ont pas satisfait aux critères de sélection de Belgian Athletics.

En cas de report ou d'annulation des championnats, les présents critères de sélection de Belgian Athletics seront annulés. En cas de report, de nouveaux critères seront publiés.

ETAT DE FORME

Les athlètes sélectionnés qui se blessent, dans la période entre la réalisation du minimum et le début des championnats, devront prouver leur état de forme avant le départ aux championnats.

Le cas échéant, la commission de sélection pourra demander à l'athlète concerné d'effectuer un test, lors d'une compétition ou d'un entraînement, avant la date de la sélection définitive.

En cas de non-réalisation du test ou de niveau sportif insuffisant, la commission de sélection pourra s'abstenir de sélectionner l'athlète et/ou l'équipe concerné(e) aux championnats en question.